

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

7.9 PRISE DE PARTICIPATION
PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ESSONNE ENERGIES

Total :	56	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la présidence de François DUROVRAY.
Présents :	39	Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
Représentés :	15	Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD ; Céline CIEPLINSKI représentée par Eric BASSET ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Christine GARNIER représentée par Pascal ODOT ; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE représenté par Richard PRIVAT ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Valérie RAGOT représentée par Bruno GALLIER ; Laurent ROUSSET représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Joël GRUERE
Absents :	2	Sylvie DONCARLI ; Christina PEDRI

2024-043

SECRETAIRE DE SEANCE
Richard PRIVAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

2024-043	PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ESSONNE ENERGIES
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10, et L.2224-34,

VU le code de l'environnement,

VU la délibération n°2021-061 du 16 décembre 2021 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT la nécessité de participer au capital de la SEM ESSONNE ENERGIES pour multiplier les projets de production d'énergies renouvelables,

CONSIDERANT que la SEM ESSONNE ENERGIES répond à plusieurs enjeux à savoir notamment l'urgence climatique, la maîtrise publique de l'énergie, la mutualisation des moyens et des expertises permettant une meilleure articulation des politiques d'énergie sur le territoire,

CONSIDERANT qu'il convient dans ces conditions d'approuver la participation de la CAVYVS à la SEM ESSONNE ENERGIES à hauteur de 5% de son capital, soit une participation totale de 250 000€,

CONSIDERANT que la prise de participation au capital de la SEM ESSONNE ENERGIES s'effectuera dès septembre 2024 par la libération de 125 000€,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE le projet de statut de la Société d'Economie Mixte Essonne Energies ci annexés,

Article 2 : APPROUVE l'adhésion de la CAVYVS à la SEML ESSONNE ENERGIES

Article 3 : PRECISE que le montant de l'action est fixé à 100 € et que le montant du capital social s'élève à 5 000 000 € à la création de la société.

Article 4 : ADOPTE la participation au capital de la SEM ESSONNE ENERGIES

Apport en capital	TOTAL	A la souscription	Reste à libérer
5%	250 000 €	125 000 €	125 000 €

Article 5 : VALIDE la prise de participation de la CAVYVS, en tant qu'actionnaire, au capital de la SEM ESSONNE ENERGIES à hauteur de 250 000 € soit 2 500 actions.

Article 6 : APPROUVE la libération en numéraire des actions à hauteur d'au-moins 50% des actions souscrites par la CAVYVS et le fait que cette libération s'effectuera avant le dépôt des statuts au registre du commerce et des sociétés.

Article 7 : PRECISE que selon les statuts de la SEML ESSONNE ENERGIES, le Conseil d'administration est composé, à l'immatriculation de la SEM, de 18 administrateurs.

Article 8 : DESIGNE Monsieur le Président ou son délégué en tant que représentant de la CAVYVS au sein de la SEML ESSONNE ENERGIES.

Article 9 : AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer les statuts annexés.

Article 10 : AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document afférent à la création de la SEML ESSONNE ENERGIES

Fait et délibéré, le jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUORVAY

Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par
François DUORVAY
Date de signature : 03/07/2024
Qualité : Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ESSONNE ENERGIES

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/07/2024

Numéro de l'acte : DCC2024-043 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240627-DCC2024-043-DE

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)